L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 13 NOVEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

No 123 rue Ste-Anne, résidence à 3 étages.
No 34 rue Esplanade, une jolie résidence.
No 205 Decatur, coin Madison, magasin et résidence.
No 251 rue Johnson, maison de résidence, 6 chambres.
No 142 rue Kerlerec, joli cottage simple, 6 chambres.
No 350 Nord Villeré, joli 1/2 cottage.
S'adresser à AUG. HUARD, Agt., 20 Carondelet.

A VENDRE OU A LOUER.

Un joli cottage double, retiré de la rue, ayant 8 chambres, cuisine, etc., No 823 rue Carondelet. S'adresser à AUG. HUARD, Agt., 20 Carondelet.
13 nov—1f

A LOUER—Une écurie. S'adresser à Mme Estin, coin Dumaine et Rendon.
6nov—6 13 20.

A VENDRE.

A vendre ou à louer—Une ferme pour la culture des legumes (truck farm) avec quarante acres et maison de résidence, à Versailles, paroisse St. Bernard. E. F. Duclaux, 210 rue Gravier, au premier étage.
9 oct—5 dim

A VENDRE—Pour cause de départ, la glacerie située coin Bourgogne et Toulouse, côte nord. Pour toute information s'adresser sur les lieux.
11 nov—1sem

A VENDRE, louer ou cultiver à la part—Un arpent et demi de terre de premier choix, fraîchement labourée et prête à la culture d'arbres fruitiers, de legumes ou de fleurs—avec jolie maison de résidence et tous les accessoires de ferme, située rue Broad No 387, entre O'Reilly et Aubry. S'adresser au No 125 rue Bourbon.
8 nov—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur dans le Troisième District.

Jean Soubède vs Pierre Pouech.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22 338—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 13 decembre 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Treize lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Reynes, Bourgogne et Forstall (laquelle dernière rue était anciennement la ligne de division de la propriété de Don Miguel G. de Lardi) les dits lots sont désignés par les numéros Un, Deux, Trois, Quatre, Cinq, Sept, Huit, Neuf, Onze, Douze, Treize, Quatorze et Quinze sur un plan lithographique annexé à un acte passé pardevant Gustave Le Gardeur, Jr., notaire, le 9 novembre 1869, et aussi sur une esquisse faite par J. A. d'Hemecourt, voyer, le 19 mars 1870, annexé à un acte passé pardevant Michael V. Dejan, notaire le 15 février 1877 mesurant en mesure américaine comme suit, à savoir, les lots numéros Un, Deux, Trois, Quatre et Cinq contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun vingt huit pieds un pouce de face à la dite rue Dauphine sur une profondeur de cent vingt deux pieds cinq pouces et deux lignes, entre lignes parallèles. Le lot numéro un forme le coin des dites rues Dauphine et Reynes, les lots numéros sept, huit et neuf contigus l'un à l'autre et mesurent chacun vingt cinq pieds de face à la dite rue Reynes sur une profondeur de [illegible] quarante pieds et cinq pouces, entre lignes parallèles. Les lots numéros onze, douze, treize, quatorze et quinze sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun vingt huit pieds un pouce de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de cent vingt deux pieds cinq pouces et une ligne chacune, le lot numéro quinze forme le coin des dites rues Reynes et Bourgogne. Etant la même propriété que le défendeur a acquise par achat de la veuve et les heritiers de Hortaire Inbau d'après un acte passé pardevant J. Bendernagel notaire, daté le 10 décembre 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
11nov—11 18 25—2 9 13déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. T. Richards vs. John Roehm, Jr., et Emma E. Roehm, veuve, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22 174—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 novembre 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Trois lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Levée, Jersey, Leontine et l'avenue Peters, désignés par les Nos. un, deux et trois et mesurant chacun trente pieds un pouce et quatre lignes de face à l'avenue Peters, sur cent dix pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le lot No. un formant le coin de l'avenue Peters et de la rue Levée.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27oct—3 10 17 24 29 nov

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Joseph Klar.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 21 [illegible]—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Zénon Klar, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 nov—10 15 19

Succession de Sarah Rigor, femme de Povey Wilson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 [illegible]—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Videre administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
5nov—5 9 13

Succession de Mary Emma Schiller, femme décédée de O. A. Fairex.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 22 529—Division C—Attendu que Mme Catoline N. Schiller femme de Robert Henle a présenté une petition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Emma Schiller, femme décédée de O. A. Fairex, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 nov—12 16 20

Succession de J. Povey Wilson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18 593—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Martha Wilson, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 nov—6 11 15

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 22 251—E. A. Bernard vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Ernest A. Bernard, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant James J. Woulfe, Esq. notaire en cette ville, le MARDI 1er jour de novembre 1887, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et, en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne, aussi bien que contre les biens dudit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 17 octobre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
18 octobre—18 au 1er nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 22 232—Edward Lilienthal vs. ses créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward Lilienthal soit acceptée, qu'une réunion des créanciers audit insolvable soit convoquée pardevant J. D. Taylor, notaire en cette ville, le MERCREDI, 16 novembre 1887, à 10 heures A. M., et après, de jour en jour, conformément à la loi, et qu'avis légal en soit donné; et qu'Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans 13 octobre 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
15 oct—3f au 16 nov

Dans l'affaire de la propriété de George Roehrig, un mineur.

Sur application de Frank D. Turner, gardien de la propriété du mineur George Roehrig.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 22 246
Attendu que Frank D Turner, de Cook County, Illinois, gardien de la propriété du mineur, George Roehrig, a fait application dans cette Cour pour l'autorisation de prendre possession de et transférer de l'Etat de la Louisiane à Cook County, Illinois, la propriété appartenant au dit mineur.
Avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit gardien ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour. EUG. D'HÉRÉTÉ, Député Greffier.
Nouvelle-Orléans, 25 octobre, 1887.
20 oct—1 f par sem pendant 30 jrs.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Legislature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous declarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis à vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Semestriel,
— A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 13 DEC. 1887.

GROS LOT: $300,000

100,000 Bilets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300,	30,000
100 Lots de $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit	$100,000
1,000 Lots de $100,	100,000
3,136 Lots se montant à	$1,055,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à nos frais]. Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

CHARTE.
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.

CE TROISIÈME jour du mois d'OCTOBRE, de l'année mil huit cent quatre-vingt sept et la cent douzième de l'indépendance des Etats Unis.
Pardevant moi, ALPHONSE VICTOR PHILIPS, notaire, dument commissionné et qualifié, en la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, domicilié en ladite ville et paroisse, en la présence des témoins ci-après nommés et des soussignés, ont comparu personnellement les différentes personnes dont les noms figurent dans cet acte, lesquelles ont déclaré que, se conformant aux dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation des corporations pour travaux d'utilité publique, et spécialement des privilèges assurés par la loi No 111 de 1882, approuvée le 5 juillet 1882, elles conviennent (et s'y engagent) ainsi que leurs associés et successeurs de former et constituer une corporation pour les fins et objets ci-après, et en vertu des stipulations et règlements qui suivent savoir:

ARTICLE 1er.
Le nom et le titre de cette corporation sera la "NEW ORLEANS SAFE AND LOCK COMPANY;" elle aura sous ce nom, pouvoir et autorité, pendant vingt cinq ans, à partir de la présente date, de faire tous les contrats nécessaires à l'objet qu'elle se propose; de détenir, recevoir, acheter et vendre, sous son nom légal, des biens fonds et des biens mobiliers; de prêter de l'argent sur garantie; de nommer et désigner tels officiers, directeurs et agents qu'exigeront ses intérêts et ses besoins; d'adopter les réglements nécessaires à la bonne administration de ses affaires; de les changer et modifier à son gré; d'accomplir enfin tels autres actes qu'elle jugera nécessaires et convenables pour remplir le but de sa création.

ARTICLE II
Le domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations et toutes les pièces judiciaires seront servies au président de la corporation, ou, en son absence, au vice-président, et dans le cas où ces deux officiers seraient absents au secrétaire ou au trésorier.

ARTICLE III
L'objet de la dite corporation est de fabriquer, vendre et louer des coffres-forts, serrures de sureté, voutes et ouvrages de sureté, ainsi que d'autres articles en fer et en acier, en métal ou autre matériaux, en tout ou en partie, et, dans ce but, de se procurer par voie d'achat tous autres articles nécessaires et de les convertir en d'autres articles pour l'application ou l'emploi de machines et autres appareils; aussi de vendre ou de louer ces articles ainsi manufacturés, et de construire ou d'entretenir une fabrique pour les dits articles.

ARTICLE IV.
Le capital de ladite corporation est fixé à la somme de quarante mille dollars, divisé en quatre cents actions de cent dollars chacune, vingt-cinq pour cent du montant de chaque action devant être payés comptant lorsque vingt cinq mille dollars du capital aura été souscrit; vingt-cinq pour cent soixante jours plus tard, et le reste, au gré du conseil de direction, en sommes de dix pour cent au plus du montant, et à des intervalles de trente jours au moins.

ARTICLE V.
Les pouvoirs de corporation de la dite corporation seront exercés par un Conseil de Direction composé de sept actionnaires, dont chacun devra détenir en son propre nom ou au nom de la société dont il fait partie au moins cinq actions du capital de la dite Compagnie. Toutes les élections de Directeurs de la Compagnie auront lieu le second mardi de janvier de chaque année. La première élection aura lieu le second mardi de janvier 1888. Toutes les élections se feront au scrutin dans les bureaux de la dite corporation, sous la surveillance de trois commissaires nommés par le Conseil de Direction. Avis des dites élections sera donné par écrit dix jours d'avance à chaque actionnaire, et par dix jours d'annonce dans un des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nlle Orleans. Les directeurs élus exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. L'élection se fera à la majorité des votes émis. L'actionnaire aura droit à un vote par action. Il est bien entendu, néanmoins, qu'aucun actionnaire ne pourra, quel que soit le nombre de ses actions, donner soit par lui-même, soit par son représentant, plus de cinquante votes. En cas de non élection des directeurs au jour designé, la corporation ne sera pas dissoute, et le Conseil de Direction en exercice dans le moment sera maintenu. Une autre election aura lieu trente jours plus tard, dont avis devra être donné dix jours auparavant dans un des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle Orleans. Toute vacance survenant dans la Direction, par une cause quelconque, sera remplie par les Directeurs en exercice. Quatre directeurs constitueront la majorité requise pour la gestion des affaires. Le Conseil de Direction, dans sa première réunion de chaque année, élira parmi ses membres un Président, un Vice Président ainsi qu'un Secretaire, lequel sera ou ne sera pas actionnaire. Il pourra aussi désigner un Administrateur et tels autres agents, commis ou employés qu'il jugera nécessaire, et il pourra les congédier à son gré. Il a également le pouvoir de formuler les réglements nécessaires, de les modifier et amender, en vue des intérêts et des besoins de la corporation, de faire des emprunts, d'hypothéquer, d'émettre des obligations, d'exécuter des contrats, et de procéder à tous les actes se rapportant à son but et que permettent les lois applicables aux corporations.
Les personnes suivantes composeront le premier conseil de direction de la Compagnie et exerceront leurs fonctions en cette qualité jusqu'au premier mardi de janvier 1889 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus, savoir:
Carlos Maduell, H. Dudley Coleman George H. W. Timbrell, William T. Coats Leonard Naef, Edward A. Palfrey et Auguste Roy.

ARTICLE VI.
Quand la dissolution de cette corporation devra avoir lieu par l'expiration de sa charte ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la surveillance de trois de ses actionnaires designés dans ce but à une réunion générale des actionnaires convoqués après qu'avis leur aura été donné trente jours au préalable dans un journal quotidien de la ville de la Nouvelle Orléans et avec l'assentiment de la majorité comme montant des actionnaires. Les dits commissaires conserveront leur qualité jusqu'à ce que les affaires de la corporation auront été complètement liquidées. Si la mort de l'un ou de deux d'entr'eux survenait, le ou les survivants continueraient l'exercice de leurs fonctions.

ARTICLE VIII.
Cet acte d'incorporation pourra être changé ou modifié, ou la corporation pourra être dissoute avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées et une majorité comme montant à n'importe laquelle des assemblées générales des actionnaires de la dite corporation réunies dans ce but après la publication pendant trente jours préalablement dans une feuille quotidienne de la ville de la Nlle Orléans et pour tels changements qui pourront être faits relativement au fonds capital, il faudra en outre de l'avis publié, quarante jours d'avis au préalable, par écrit, par la malle à chaque actionnaire.

ARTICLE VIII.
Jamais aucun actionnaire ne sera responsable des contrats ou des emprunts de ladite corporation, pour une somme excédant la somme de ses actions non payées, pas plus qu'aucune informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'invalider la charte ou d'exposer un actionnaire à toute autre obligation qu'à celle de payer le montant de ses actions.

ARTICLE IX.
Le fonds capital de cette corporation pourra être augmenté à n'importe quel montant n'excédant pas cent mille ($100 000) dollars, sur un vote des deux tiers de toutes les actions du fonds capital à toute assemblée régulière de cette corporation après trente jours d'avis publié dans un journal de la ville de la Nouvelle Orléans relativement à la chose projetée, et lorsqu'une augmentation du fonds capital aura été dument autorisée, avis en sera donné pendant trente jours dans une feuille publique de la ville de la Nouvelle Orléans, époque durant laquelle les actionnaires auront le privilège d'augmenter leurs actions au pro rata au montant de leurs premières actions à leur valeur au pair, et toutes actions du fonds capital accru qui n'auront pas trouvé de souscripteurs à l'expiration des dits trente jours, pourront être placées par le conseil de Direction de cette corporation, mais pas au dessous de la valeur au pair.

ARTICLE IX
Dans le cas où un souscripteur au fonds capital de cette corporation négligerait de payer ses actions aux échéances sur une levée ou une demande du Bureau des Directeurs conformément à l'article quatre, dans les trente jours après le dernier jour fixé pour ces paiements, ses souscriptions de même que tous les paiements faits précédemment par lui seront considérés abandonnés par lui à la corporation et seront déclarés forfaits à la corporation.

ARTICLE XI.
Cette corporation entrera en fonctions et commencera les affaires aussitôt que deux cents actions du fonds-capital auront été souscrites.
Ainsi fait et passé en mon étude, dans la ville de la Nouvelle Orléans, Lne., le jour et la date désignés précédemment en la présence de James Simeon et de Samuel Gardiner, témoins compétents, qui ont apposé ici leurs signatures avec celles d'autres personnes et la mienne
(Ont signé)
C. MADUELL,
H. DUDLEY COLEMAN,
G. H. W. TIMBRELL,
GEO. J. MILLER,
W. T. COATS,
PH. NAGELE,
P. NAGELE,
LEOND NAEF,
JOSEPH P. HORNER, PP. G. H. W. T.,
S. HERNSHEIM BROS. & CO., PP. G. H. W. T.,
W. S. BENEDICT, PP. G. H. W. P. T.,
GEO. THOMPSON, PP. W. T. C.,
GEO. D. FISCHER, PP. W. T. C.,
J. MANGUNO, PP. W. T. C.,
JOHN MULLER, PP. W. T. COATS,
SAM'L GARDINER,
JAS. SIMOON,
ALPHONSE PHILIPS, Notaire Public.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation qui précède de la "New Orleans Safe and Lock Company" a été dument enregistré en mon bureau, dans le livre 358, à la page 202.
Nouvelle-Orléans, le 7 octobre 1887.
Signé: GEO. GUINAULT, Député annotateur.

Je certifie que les lignes qui précèdent sont une copie exacte de l'acte d'incorporation de la "New Orleans Safe and Lock Company" et de l'attestation qui y est annexé, enregistrés en mon étude.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et mon sceau officiel ce 8me jour d'octobre A. D. 1887.
ALPHONSE PHILIPS, Notaire.
9 oct—5 f en 1 m

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.
Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:
Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.
JAMES D. HOUSTON, Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC, Percepteur de taxes d'Etat, District Inférieur, No 303 rue Canal.
18 oct—

L'ABEILLE
[illegible]
NOUVELLE-ORLÉANS
JOURNAL QUOTIDIEN,
— AVEC UNE —
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI MATIN
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, [illegible] beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.
EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,
Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.
Elle est lue par toute la population [illegible] et est, conséquemment, un [illegible] pour les annonces, un excellent organe de publicité.
Elle est répandue non seulement dans toutes les [illegible] de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, un compte rendu des matières politiques, [illegible];
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis [illegible];
Un Bulletin Maritime;
Une Liste [illegible];
Une Liste [illegible] dans le port de la Nouvelle-Orléans.
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:
73 - CHARTRES - 73

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 15 novembre 1887, il sera vendu, à 11 heures du matin, sur le chemin de la Métairie en face du Parc et à côté du café de M. Jean Marie à l'écurie de M. Jean Miramon.
35 vaches laitières, 14 avec veaux et les autres sur le point de vêler; 1 taureau, 1 jument, 1 poulin, 1 cheval et un mulet, 2 charrettes à lait et un dray, les harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.
La clientèle, d'environ 24 gallons de lait, sera donnée au plus fort enchérisseur.
Conditions—Jusqu'à $50, comptant, et au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
L'écurie sera louée à l'encan.
12nov—

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le 3ème District,
Formant le coin des rues France et Dauphine.
Succession de Mme Louisa Koen.
No 22,060—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CIE, G. G. Friedrichs, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet—MARDI, 15 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 11 octobre 1887 et rendu dans la succession ci dessus mentionnée, la propriété ci-après, à savoir:
Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues France, Dauphine, Mazant et Royale. Le dit lot est désigné par le No 16 sur un plan dressé par Cosnier, le 26 avril 1845, et forme le coin des rues France et Dauphine, et mesure en mesure américaine 45 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur et face à la rue Dauphine et entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 oct—13 15 22 29—nov 5 12 15

ASSURANCES

20me Etat de Situation Annuel
— DE LA —
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la compagnie publie son état de situation pour l'année prenant fin le 31 décembre 1886:

Primes d'incendie		$175.950 67
Primes de mers		4.306 08
Primes de rivières		2.240 24
Primes totales		$182,505 99
A ajouter: Risques non expirés de 1885		41.769 60
Primes totales		$224,275 59
A ajouter Intérêt, profit et pertes, etc	23,813 96	
Moins traitements et dépenses générales	12.114 68	11.699 28
Fonds de surplus de 1885		17,000 00
Total		$252,974 87
Pertes payées—		
Sur les incendies	60,172 06	
Sur les mers	484 41	
Sur les rivières	4.498 [illegible]	
	$65,164 63	
Réassurances	36,483 4[illegible]	
Rétractions et primes remboursées	51,635 0[illegible]	
Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Underwriters, corps de sauvetage, souscriptions	9.271 51	162,554 95
Surplus total		$90 419 92
Réserve pour—		
Primes non acquises	37,801 16	
Pertes non payées	15,251 74	
Dividende 5 0/0 déclaré et payé en juillet 1886	10 000 00	
Dividende 5 0/0 déclaré en janvier 12 1887	10,000 00	
Fonds de surplus de 1886	19,367 02	
	$90,419 92	

ACTIF.

Bons à primes	596 42
Primes en voie de perception	29 992 89
Prêts et cautionnements	7,970 00
Prêts et hypothèques	6 225 00
Bons des Etats Unis et d'Etat, Bons de ville consolidés et Bons à primes de ville	113,404 00
Actions d'assurances et autres, valeur sur le marché monétaire	500 00
Bâtisse 51 rue du Camp et autre immeuble	78 119 11
Meubles de bureau et installation	2,542 75
Argent en banque	28,079 76
Total	$280 419 92

Cet exposé est une copie exacte des livres de la compagnie.
(Signé) H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait et souscript pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, ce 14me jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.

Le Bureau de Direction a ce jour, le 13 de ce mois, et après avoir placé au crédit du fonds de surplus $2 [illegible]67 02 formant un total de $10 367 02, a déclaré un second dividende semi annuel de 5 pour cent faisant 10 pour cent d'intérêt pour l'année sur le capital, pour l'année finissant le 31 décembre 1886, dividende payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER,	JAS D. EDWARDS,
J. J. WECKERLING,	LOUIS GRUNEWALD,
J. HASSINGER,	P. W. DIELMAN,
GEO. H. BRAUGHN,	JOHN THORN,
FRANK VATTIER,	J. B. MEYERS,
HERM. CURTIUS,	A. G. RICKS,
J. J. LANGLES,	W. W. HUCK,
J. E. MERILH,	C. B. FISCHER.

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

NOUVELLE ORLEANS, 14 janvier 1887.
Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

PRIMES

Sur risques d'incendie	$375 475 85	
Sur risques de rivières	27 927 25	
Sur risques de mer	4 855 54	
		$408 258 64
A ajouter primes non terminées de 1886		$120,704 00
		$528,962 64
A déduire—		
Primes non terminées de 1886	$125,511 00	
Cancellations	49,320 46	
Réassurances	20,341 87	
Commissions et réductions	58,709 81	
		$254,383 14
		$274,579 50
A ajouter:		
Intérêt et escompte	$42,472 96	
Reçu pour sauvetage	4,171 71	
Gain dans les valeurs du marché actif	7,022 00	
Intérêt reçu et sauvetage dû	4,415 46	
		58,083 13
Revenu net		$332,662 63
A déduire pertes payées—		
Incendie	$189 [illegible]50 01	
Rivières	12 [illegible]34 86	
Mer	691 90	
Total	$204,476 77	
Dépenses générales et dépenses du Board of Underwriters, salaires, Impressions fournitures de bureau et annonces	63,220 81	
Taxes d'Etat et de ville	11 069 20	
		$278,766 78
		$53,895 85
Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886		28,000 00
Balance		$25,895 85
Montant dû, pertes non réglées et non payées		22,687 71

La compagnie possède l'actif suivant:

ACTIF.

Argent comptant	$23,894 18	
Argent déposé au Trésor de l'Etat du Mississipi	25,000 00	
Billets à ordre, billets avec garantie collatérale, valant	152,996 00	
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant	50,731 06	
Billets à ordre, billets à primes, valant	14,841 45	
Bons des Etats-Unis, valeur du marché	32,000 00	
Actions de la Compagnie du Gaz et autres actions, valeur du marché	45,150 00	
Bons de la ville de la Nlle-Orléans et du Cotton Exchange, valeur du marché	357,012 00	
Propriétés foncières, évaluées à	121,250 0	
Comptes en cours de collection et balance		
Cash par agents	63,905 62	
Intérêt accru sur actions et prêts	4,415 46	
Sauvetage dû, évalué à	1,000 00	
Meubles de bureau	3,000 00	
		$894,315 78

PASSIF.

Fonds Capital	$700,000 00	
Primes non acquises	125,511 22	
Dividende non payée	3,132 00	
Pertes non payées	38,687 71	
Profits et pertes	26,984 85	
		$894,315 78

Ce qui précède est un état exact et correct copié des livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, ce 14 janvier 1887.
(Signé) GEO. C. PREOT, Notaire.

TRUSTEES.

John I. Noble,	John I. Adams,
John Chaffe,	Chas. E. Black,
Thomas Day,	R. M. Walmsley,
Sam'l Delgado,	A. B. May,
Jas. T. Rodd,	Samuel H. Boyd,
Wm. J. Behan,	Jules A. Blanc,
B. F. Eshleman,	W. H. Bofinger,
C. J. Leeds,	Jas. McConnell,
A. T. Janin,	James Buckley,
Louis Bush,	L. C. Fallon,
[illegible]	Rich'd Milliken.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

Un cottage de choix à deux étages recouvert en ardoises, dans le Deuxième District.
No 342 rue Dumaine, entre Prieur et Johnson,

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville.—SAMEDI, 26 novembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Commercial Place et la rue Gravier, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un morceau ou une portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Prieur, Ste Anne et Johnson, désigné par la lettre A, sur un certificat d'arpentage fait par Arthur de Armas, sous-voyer de la ville, daté le 23 mai 1884, mesurant 26 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Dumaine, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.
Les améliorations consistent en un cottage à deux étages, recouvert en ardoises, ayant au rez-de-chaussée salons doubles, salle à manger, galerie derrière et office; au premier étage, deux chambres et balcon devant. Dans la cour, cuisine, puits, citerne, hangar et lieux d'aisance. Gaz dans toute la maison.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la portion à crédit à un et deux ans, contre billets garantis par lien de vendeur et hypothèque, portant un intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement, ensemble avec toutes les autres clauses de garantie usuelles. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Charles Zolla, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
12nov—12 19 26

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Wm Muller.
Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.—Division C—No 22,897.
PAR E. CURTIS, encanteur,—bureau No 201 rue du Canal—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C., Hon. F. A. Monroe, juge, en date du 10 novembre 1887, je procéderai à la vente MARDI, 22 novembre, sur les lieux, No 279 rue Première, encoignure de la rue Carondelet, à 11 heures a. m.
Un lot de meubles et effets mobiliers, d'après un inventaire enregistré.
Conditions comptant sur les lieux.
12 nov—12.20.22

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE
Propriété d'une encoignure de valeur dans le Premier District.
Coin des rues Galvez et Palmyre.
A l'encan, à des conditions faciles.
Succession de Mme Elizabeth Fliero, veuve de Louis Boutté.
Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 21,253.
PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles en vertu d'un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, en date du 9 novembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite à savoir
Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Miro, Jackson, [illegible] Gasquet, Galvez et Palmyre, les dits deux lots de terre étant désignés par les numéros dix huit et dix neuf sur un plan fait par A. de Armas député voyer général en date du 30me jour de janvier 1858 et déposé au bureau du shérif de la paroisse d'Orleans et l'autre plan fait par T. N. Tourné, arpenteur le 25me jour de février 1867 et déposé en l'étude de C. V. Foulon ancien notaire en cette ville comme plan No 5.
Les dits deux lots de terre sont contigus et mesurent chacun, conformément aux dits deux plans vingt-sept pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent [illegible] pieds et un pouce, le lot No 18 faisant face à la rue Galvez et Palmyre et forme l'encoignure de ces deux rues.
Conditions—Une moitié comptant, le reste à un et deux ans [illegible] payables par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue. Les billets avec intérêt à raison de 8 pour cent par an. [illegible] L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1887 et un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
Acte de vente pardevant A. Phelps Phillips, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 nov—12 19 26—3 10 17 déc

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Emile Vasseur vs. ses créanciers—No 22 535—Ordre de Cour—Que la réunion des créanciers du pétitionnaire Emile Vasseur soit convoquée et tenue pardevant A. E. Ker, notaire, à son bureau No 6 rue Carondelet, en cette ville, le JEUDI 15me jour de décembre 1887, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer et déterminer sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et que E. J. Meral Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans 11 novembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 nov—3f au 15 déc

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wm Hillsman vs. ses créanciers—No 22,252—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par William Hillsman soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant J. J. Lewis, notaire en cette ville, SAMEDI, le 19ème jour de novembre 1887, à midi, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. E. Murphy, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, Lne., 17 octobre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député greffier.
18 oct—3f au 19 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—J. C. Tremoulet vs ses Créanciers—No 22 343—Ordre de Cour—Que la cession du biens du pétitionnaire J. C. Tremoulet soit, et est, par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné que l'assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant Alphonse Philips, notaire en cette ville le MERCREDI, 16me jour de novembre 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Omer Villeré, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle Orléans, 14 octobre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, député greffier.
15 oct—3f au 16nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Morin & Vandegriff vs leurs créanciers—No 22,254—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires la raison sociale Morin & Vandegriff, faisant des affaires sous le nom et titre de Morin & Vandegriff, domiciliés en cette paroisse et se composant de Iska B. Morin, épouse de Andrew B. Morin et autorisée par son mari, Andrew B. Morin, et Rudolph Vandegriff Glas, soit convoquée et tenue pardevant Theodore A. Bakewell, notaire, à son bureau No 94 rue Camp, en cette ville, SAMEDI, le 19ème jour de novembre 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que Branch K. Miller, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 17 octobre 1887.
A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme, JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
18oct—3f au 19 nov

Daniel Browne vs Ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21.650—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Richard Ireland, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
9nov—9 15 18

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Stephen Banville vs. ses Créanciers—No 22,403 Division B—Ordre de Cour—Considérant la dite pétition, le tableau et affidavit y annexés qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Stephen Banville, soit tenue pardevant Charles Frank notaire, le 2 décembre 1887, à 11 heures A. M., afin de prendre en considération la demande de la dite pétition, que Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 31 octobre 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la dite Cour, division B, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2 nov—3f au 3 déc

Succession de Susan A. Cone, veuve de James Cone.

Sur Application de Louisiana Hector, veuve de Peter Dalman et maintenant la femme de M. C. McNamara, de Dallas, Texas, gardienne de ses enfants mineurs, Peter et Joséphine Dalman.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16.499—Attendu que Louisiana Hector, veuve de Peter Dalman, femme de M. C. McNamara, de Dallas, Texas, gardienne des mineurs Peter et Joséphine Dalman, par l'entremise de Robert Hector, de cette ville, son agent dûment reconnu, et avocat de fait, a fait application dans cette Cour, pour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, à Dallas, Texas, la propriété appartenant aux dits mineurs.
Avis est par le présent donné à ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour. EUG. D'HÉRÉTÉ, Député Greffier.
Nouvelle-Orléans, 13 octobre, 1887.
14 oct—14,15,20,27—nov 3.12.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de commerce de choix à l'encoignure des rues Carondelet et Lafayette.
Huit cottages doubles et simples,
Et Magasin d'épiceries.
A Carrollton:
Deux morceaux de terre de valeur dans la paroisse Jefferson.
Succession de Gotleib Bubeck "Décédé."
A l'encan, avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 26 novembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date du 22 octobre 1887, dossier No 22,057, pour le compte de la succession de Gotleib Bubeck, décédé, à l'encan, il sera vendu—

PREMIER DISTRICT.
A l'encoignure des rues Carondelet et Lafayette.
1° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Lafayette et Girod, mesurant ensemble 56 pieds de face à la rue Carondelet, sur une profondeur et de face à la rue Lafayette de 110 pieds et forme l'encoignure des rues Carondelet et Lafayette.
Les améliorations comprennent une maison en briques à trois étages et couverte en ardoises, en usage comme épicerie, magasin de tailleur et de cordonnier, connue par les Nos 133, 135 et 137 de la rue Carondelet, ayant 3 chambres à chaque étage, cuve et lieux d'aisance, allée, etc. Aussi, une maison en bois traversant le fond du terrain et faisant face à la rue Lafayette. Le tout avec bail jusqu'au 1er juin 1888, à raison de $50 par mois.

A CARROLLTON.
A l'encoignure des rues Mary et Levée.
2° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans la ville de Carrollton, 7me District de cette ville, dans l'ilet No 140, anciennement No 14 "A", borné par les rues Mary, Levée, Quatrième et Monroe, formant l'encoignure des rues Mary et Levée et mesurant 113 pieds de face à la rue Levée, 75 pieds de face à la rue Mary sur une profondeur de 128 pieds 6 pouces et 8 lignes sur le côté supérieur, et 125 sur le côté inférieur, avec des lignes irrégulières dans le fond.
Les améliorations comprennent:
1° Un magasin d'épiceries, buvette et résidence ayant en tout 8 chambres, avec cuisine, cuve, etc.
2° Un grand entrepôt en bois.
3° Une maison-cottage en bois à deux étages, avec 2 chambres, une écurie, cuve, cuisine, hangar, lieux d'aisance, etc.
Le tout sera vendu ensemble. Il y a aussi une grande cour pour le bois, porte double, etc. Loués à raison de $40 par mois.

L'encoignure des rues Mary et Quatrième—Deux maisons-cottages.
3° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville (Carrollton) dans l'ilet No 141, anciennement l'ilet C, borné par les rues Mary, Jackson, Levée et Quatrième, désignés comme les Nos 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Mary sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Mary et Quatrième.
Les améliorations comprennent deux résidences cottages en bois ayant chacune 3 chambres, cuve, etc., rapportant $12 par mois.

Touchant la propriété ci dessus.
4° Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et ilet et touchant à la propriété ci dessus décrite designés comme les Nos 3, 4 et 5, lesquels mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Mary sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations consistent en un cottage en bois double et un simple ayant dans chaque maison deux chambres, cuve et lieux d'aisance. Ils seront vendus en block, et rapportent $15 par mois.

Propriété de batture.
5° Une partie de cinq certains terrains avec tous les droits passages et privilèges situés dans le Septième District de cette ville (Carrollton), dans le carré (ilet 15, B., ancien plan de Carrollton, maintenant carré No. 1, borné par les rues Levée, Mary, Upper Line et la rivière Mississipi maintenant connus comme les terrains Nos 13 à 17 inclusivement, lesquels se touchent et mesurent ensemble 171 pieds et 3 pouces de façade rue Upper Line, 150 pieds à l'arrière, sur une profondeur de 147 pieds sur une ligne du terrain No. 12, et 195 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la ligne du terrain No. 18, le tout plus ou moins.

DANS LA PAROISSE JEFFERSON
6° Cinq certains terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans la paroisse Jefferson, de cet Etat, juste au dessus de la ville de Carrollton, rive gauche, étant une partie de l'ancienne habitation de P. V. Labarre, située à environ 11 arpents de la rivière Mississipi et désignés par les Nos 11, 12, 23, 24 et 25, lesquels se touchent et mesurent ensemble environ 5 arpents de façade sur un chemin [illegible] conduisant à la rivière Mississipi au bayou de la Métairie sur des profondeurs variant de 1160 à 2071 pieds, de forme irrégulière. Il y a sur la terre contenant à peu près 18 acres, cultivée comme ferme aux légumes [illegible] une bonne maison. Le tout conformément au titre.

NOUVEAU CARROLLTON.
7° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées en un endroit récemment divisé en terrains et appelé et connu comme Nouveau Carrollton, paroisse Jefferson, dans le terrain [illegible] rues Dakin et Garrick désigné par le carré No 4, et mesurant 60 pieds de façade rue Dakin, sur une profondeur et face de 120 pieds rue Garrick.
Le tout, plus ou moins, mesure américaine d'après des plans que l'on peut voir sur le lieu de la vente dressés par MM. Williams & Patton, architectes et voyers.
Conditions—Le tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans avec 8 0/0 intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité, à partir du jour de la vente. Un dépôt de 10 0/0 comptant sera exigé sur les lieux.
Les actes de vente pardevant E. Commagère, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 oct—27 30—6 13 20 26 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.
Le joli cottage en bois, toit en ardoises, No 58 rue Austerlitz, entre les rues Laurel et Constance.
Succession de Mme Susan A. Cone, décédée, veuve par un premier mariage de Peter Dalman et par un second mariage de James Cone.
A un long crédit. A l'encan.
PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 3 decembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, Premier District, en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 27 octobre 1887, Dossier No 16,499, pour compte des mineurs Peter et Joséphine Dalman dans la succession de Susan A. Cone, veuve par un premier mariage de Peter Dalman et par un second mariage de James Cone, il sera vendu à l'encan:

UN JOLI COTTAGE.
Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Austerlitz, Constantinople, Laurel et Constance ou Live Oak, désigné par la lettre "B" et mesure 40 pieds de face à la rue Austerlitz, sur une profondeur de 150 pieds sur la ligne du côté adjacent à la rue Laurel et une profondeur au fond de 25 pieds 8 pouces et 6 lignes, et une profondeur sur la ligne du côté le plus rapproché de la rue Constance de 120 pieds, puis aux angles vers la rue Laurel, une distance de 14 pieds 5 pouces et 2 lignes et ensuite une seconde profondeur de 30 pieds, où elle rejoint la ligne du fond du lot.
Toutes plus ou moins, mesure américaine, d'après un plan de Williams & Patton, architectes et voyers, qui peut être vu à l'endroit de la vente.
Les améliorations comprennent un joli cottage en bois recouvert en ardoises, ayant 9 ou 10 chambres, galeries devant et sur le côté, hangars, lavoir, poulailler, citerne, etc., donnant un loyer de $15 par mois.
Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles, du jour de la vente, incluant hypothèque spéciale avec lien de vendeur, assurance et transfert de police, et 5 0/0 pour frais d'avocat en cas de procédures, 10 0/0 payé comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Octave Morel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 oct—30—nov 6 13 20 27—déc 3

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété triangulaire de valeur, rue Tchoupitoulas, entre les rues Joséphine et Adèle.
Succession de Alfred Shaw, décédé.
A l'encan. Pour du comptant.
PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A" daté le 3 novembre 1887, Dossier No 19,365, pour compte de la succession de Alfred Shaw, décédé, il sera vendu à l'encan—
Tous les droits, titres et intérêt de la susdite succession, avec renonciation de réclamation au titre dans un lot de terre de valeur d'une forme triangulaire, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet triangulaire, borné par les rues Tchoupitoulas ou Levée, Water ou Front, Joséphine et Adèle, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 1 et mesurant 64 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Water sur une profondeur à travers l'ilet de Tchoupitoulas à la rue Water de 16 pieds 1 pouce et 6 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue Joséphine et 7 pieds 2 pouces au bout de la ligne triangulaire la plus rapprochée de la rue Adèle.
Etant la même propriété acquise par l'intermédiaire de Wurzburger, Wade et autres, d'après un acte pardevant T. O. Stark, ex-notaire, le 7 décembre 1855.
Les améliorations consistent en une longue maison en bois à deux étages, toit en ardoises, à plusieurs corps de logis avec citerne, etc.
Termes et conditions—Comptant sur les lieux. Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
6nov—6 13 20 27—4 10déc

Succession de Edward E. Seamer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22.407—Division E—Attendu que Mme Mary Murphy, veuve de Edward E. Seamer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward E. Seamer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 nov—6 11 15

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Excellente Situation!

Propriétés vagues et améliorées dans le Premier, le Deuxième et le Troisième District.
No 440 rue Magazine, coin Robin. Elégante résidence en briques à deux étages.
No 30 rue Palmyre, entre Derbigny et Roman.
Joli Cottage.
Deux terrains vagues rue **Palmyre**, entre **White** et **Broad**.
No 109 rue **Claiborne**, entre **St-Louis et Promenade Carondelet.**
Résidence à deux étages.
Six lots ou portion de terre faisant face au coin de la rue **Claiborne** et de la **Promenade Carondelet**, avec cottage faisant face à la **Promenade Carondelet**, deux grandes maisons en bois faisant face à la rue **Claiborne**, occupées comme atelier de charpente, et maison en bois au coin de la rue **Claiborne** et de la **Promenade Carondelet.**
No 480 rue **Ste Anne**, entre **Dorgenois et Rocheblave.**
Maison à double corps de logis.
Rue Robertson, entre **Columbus** et **Kerlerec**, un terrain vague.
Quatorze terrains vagues, bornés par les rues **Bruxelles, Duels, Paris et Industrie.**
Dix actions de la compagnie de Navigation et du Canal Carondelet.

Succession de JOHN McVITTIE.

No 22.125.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale.—SAMEDI, 26 novembre 1887, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la

BOURSE DES ENCANTEURS,
Nos. 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley,

en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, en date du 18 octobre 1887 pour compte de la succession ci dessus, les propriétés ci après décrites, à savoir.
1. **Une certaine portion de terre** située dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 143, borné par les rues Magazine, Constance, Robin et Terpsichore formant le coin des rues Magazine et Robin, désignée par la lettre A sur un croquis de J. A. D'Hemecourt, arpenteur, et mesurant, selon le dit croquis, 43 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Magazine, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Robin, entre lignes parallèles. Cette portion de terre est composée de tout le lot No 10 et de 14 pieds 11 pouces 4 lignes du lot No 9 d'après un plan de P. C. Boudousquié, architecte, en date du 5 avril 1867, déposé en l'étude de F. Grima, ancien notaire de cette ville, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, connue comme le No 440 rue Magazine. Cette propriété a été acquise par John McVittie en vertu d'un acte de partage entre lui et John William [illegible] exécuté devant James Fahey, notaire, le 10 mai 1876, enregistré dans le livre 108, page 434, ils avaient eux mêmes acheté de la succession de William Chase jr. par acte de F. Grima, ancien notaire en date du 2 mai 1867, enregistré dans le Livre 93, page 239.
Les améliorations comprennent une belle maison de résidence pour famille en briques, à deux étages avec [illegible] en fer et une grille en fer sur le devant. [illegible] chambres, cuisine, salle à manger [illegible] 4 chambres à l'étage supérieur [illegible]. Aussi, une cuisine en briques à deux étages qui est contiguë contenant 2 chambres en bas et 3 chambres au premier étage, cabinet d'aisance aux deux étages, une autre bâtisse en bois dans la cour, ayant 2 chambres, gaz partout, puits, citerne [illegible] jardin [illegible]. Cette propriété est vendue sujette au bail expirant 30 septembre 1888 à raison de $80 par [illegible] payable [illegible] par trimestre.
2. **Un certain terrain** situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'ilet No 437 borné par les rues Palmyre, Gasquet, autrefois Jackson, Roman et Derbigny, désigné par le No 25 du carré No 24 sur un plan de Jos. Pilié, voyer, en date du [illegible] 1840 déposé [illegible] mesurant 27 pieds [illegible] de façade rue Palmyre [illegible] 160 pieds 10 pouces et 3 lignes de [illegible], ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible] No 30 de la rue Palmyre. Cette propriété a été acheté par John McVittie de Thomas McBurney par acte passé pardevant O. de Armas, notaire, en date du 29 février 1856, enregistré dans le livre 72, à la page 608.
Les améliorations comprennent un joli cottage ayant 2 chambres, 2 cabinets [illegible] etc.
3. **Deux lots de terre** situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 605, borné par les rues Palmyre, Banks, White et Broad (anciennement allée Jane), désignés par les Nos 15 et 16 de l'ilet D sur un plan de J. A. D'Hemecourt, voyer, en date du 10 janvier 1867, dont une copie annexée à un acte [illegible] Barnett, ex notaire, le 28 mars 1857 et un acte daté le 30 avril 1870, pardevant W. J. Castell, ex notaire.—Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun, d'après le dit plan, 25 pieds 7 pouces de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 15 formant le coin des rues Palmyre et White. Etant la même propriété acquise par John McVittie à un encan du shérif qui a eu lieu dans l'affaire de la banque Hibernia de la Nouvelle-Orléans vs. W. H. Walters et George Crossan, No 30,507 de la Quatrième Cour de District de la paroisse d'Orléans, ainsi qu'il en appert par l'acte du shérif daté le 14 septembre 1878, enregistré au bureau du greffier dans le livre des actes, vol. 279 à 281, enregistré au bureau des aliénations, livre 103 [illegible] 354, et que George Crossan avait acheté par acte de W. J. Castell, ex-notaire, daté le 4 juin 1872, enregistré dans le livre 100, fol. 450.
4. **Un terrain** situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet No 212, borné par les rues Claiborne, Derbigny, la Promenade Carondelet et la rue St Louis, désigné par le No 7 de l'ilet No 45 sur un plan de C. A. Hedin, daté le 17 janvier 1849, déposé au bureau de J. R. Beard, ex-notaire, conformément à ce plan, le dit lot mesure 25 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 127 pieds, 6 pouces 5 lignes, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connue sous le No 109 rue Claiborne; étant la même propriété achetée par John McVittie de la Compagnie d'Assurance Teutonia d'après un acte de Jos. Cohn ex-notaire, daté le 30 septembre 1880, enregistré dans le livre No 112 fol. 789.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages avec toit en ardoises, deux chambres à l'étage inférieur, trois chambres et un cabinet à l'étage supérieur, galerie aux deux étages, une bâtisse à deux étages attenant à la bâtisse principale avec cinq chambres, puits, citerne, chambre à bain, gaz, hangar pour le bois, etc.
5. **Un lot de terre** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No. 212, borné par les rues Claiborne, Derbigny, la Promenade Carondelet et la rue St Louis désigné par le No 8 de l'ilet No. 45 d'après un plan dressé le 1er mai 1840, et déposé au bureau de Thomas McCay, ex-notaire. Conformément au dit plan, le dit lot mesure 2 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, borné d'un côté par le lot No. 7 et de l'autre côté par les lots 9, 10, 11, 12 et une part du lot 13. Etant la même propriété achetée par John McVittie de R. S. Delbear, d'après un acte de Jas. Fahey, notaire, daté le 13 novembre 1872, enregistré au bureau des aliénations livre 100, folio 568.
b. **Un autre lot de terre** d'une forme triangulaire, situé dans le même district et ilet, désigné comme lot No 1 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 31 mars 1858, déposé au bureau de Eusèbe Bouny; lequel lot forme le coin de la Promenade Carondelet et de la rue Claiborne et mesure 5 pieds de face à la Promenade Carondelet, 34 pieds 10 pouces de face à la rue Claiborne et 34 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne courant de la Promenade Carondelet à la rue Claiborne. Acquis par Jno. McVittie de la ville de la Nouvelle-Orléans, d'après un acte de Eusèbe Bouny, notaire, daté le 19 mai 1858, enregistré au Bureau des Aliénations dans le livre 76, folio 75.
c. **Trois lots de terre**, situés dans le même district et ilet, désignés par les Nos. 9, 10 et 11 sur un plan de C. A. Hedin, daté le 17 janvier 1849, déposé au bureau de J. R. Beard, notaire; le lot No 9 est adjacent au coin de la Promenade Carondelet et de la rue Claiborne et mesure 25 pieds de face à la Promenade Carondelet, 30 pieds 9 pouces 3 lignes de large dans le fond, 55 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 10 et ainsi 26 pieds 5 pouces 1 ligne de profondeur en face à la rue Claiborne et de 29 pieds sur une ligne courant de la rue Claiborne à la Promenade Carondelet; les lots Nos. 10 et 11 sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 25 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 55 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Etant la même propriété achetée par John McVittie de M. Gernon, d'après un acte par Ad. Boudousquié, daté le 1er mai 1851, enregistré dans le livre 53, folio 605.
d. **Un lot de terre** dans le même district et ilet, mesurant 25 pieds de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 55 pieds; le dit lot étant le reste de la portion du lot No 12 de l'ilet No 45, borné d'un côté par le lot No 11 et de l'autre côté par le lot No 13. Etant la même propriété achetée par John McVittie de Mary Leonard et al., d'après un acte de W. J. Cassell, notaire, daté le 26 février 1867, enregistré dans le livre 93, folio 92.
Les améliorations sur ces six lots comprennent un cottage avec toit en ardoises, connu par le No 120 Promenade Carondelet, ayant à l'étage inférieur deux chambres, chambre et cabinet dans l'attic, une bâtisse à deux étages attachée à la bâtisse principale avec deux chambres à l'étage inférieur et trois chambres à l'étage supérieur, chambre à bain, citerne, lieux d'aisance, etc., une bâtisse en bois à un étage avec trois chambres, citernes, lieux d'aisance, etc., formant le coin de la rue Claiborne et de la Promenade Carondelet, et deux grandes bâtisses en bois avec toits en ardoises sur la rue Claiborne, qui servaient comme ateliers de charpente au décédé.
6. **Un certain terrain** situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'ilet No 323, borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Rocheblave et Dorgenois, désigné par le No 137 du carré No 7, sur un plan de C. A. de Armas, voyer, daté du 17 avril 1852, mesurant 37 pieds de façade rue Ste-Anne, sur une profondeur de 162 pieds 5 pouces 1 1/2 ligne du côté de la rue Dorgenois, sur une ligne qui le sépare du terrain No 136 et de 162 pieds, 4 pouces, 2 lignes du côté de la rue Rocheblave, sur la ligne qui le sépare du terrain No 138. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu sous le No 480 de la rue Ste-Anne, étant la même propriété achetée par John McVittie de V. Wiltz, par acte de A. Ducatel, notaire, en date du 24 septembre 1858, enregistré dans le livre 78, à la page 300.
Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, une cuisine avec deux chambres, un auvent, lieux d'aisance, citerne, etc.
7. **Un certain terrain vague**, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet No 630, borné par les rues Robertson, Claiborne, Columbus et Kerlerec, désigné par le No 5 sur un plan de A. Castaing, daté du 10 août 1849, déposé en l'étude de C. C. Ladeyere, ancien notaire, et mesure 31 pieds 6 lignes de façade rue Robertson, sur 105 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, plus ou moins, lequel terrain se compose: 1° du terrain No 85, 2° d'une partie du terrain No 84, et 3° d'une partie du terrain No 13. Etant la même propriété achetée par John McVittie de E. Wiltz, par acte pardevant J. S. Cavellier, notaire, daté du 8 mai 1856, enregistré dans le livre 71, à la page 113.
8. **Quatorze terrains vagues** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet No 1576 borné par les rues Bruxelles, Duels, Paris et Industrie, désigné par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 du carré d'ilet No 21 sur un plan de C. Giroux, en date du 19 décembre 1849, déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire, et mesurant d'après un plan de [illegible] Pilié, comme suit:
Le terrain No 1 mesure 10 pieds 8 pouces 6 lignes de façade rue Bruxelles; 153 pieds 10 pouces et 3 lignes sur une ligne diagonale s'étendant de la rue Bruxelles; 118 pieds 3 pouces 7 lignes de largeur sur la limite inférieure le séparant des terrains Nos 6 et 19, et mesurant 140 pieds de profondeur sur une ligne du terrain No 2.
Les terrains 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Bruxelles sur 110 pieds de profondeur: le terrain No 5 formant le coin des rues Bruxelles et Duels.
Les terrains Nos 6, 7 et 8 mesurent, chacun, 33 pieds 4 pouces de façade rue Duels, sur 159 pieds 11 pouces, 3 lignes de profondeur. Les terrains Nos 14, 15, 16 et 17 mesurent, chacun, 32 pieds de façade avenue de Paris, sur 110 pieds de profondeur. Le terrain No 18 forme le coin de l'avenue de Paris et de la rue Industrie, et mesure 31 pieds, 11 pouces et 3 lignes de façade avenue de Paris, sur 110 pieds de profondeur et de façade rue de l'Industrie; et le terrain No 19 mesure 16 pieds, 8 pouces de façade rue de l'Industrie, 159 pieds, 11 pouces et 3 lignes sur le côté de l'avenue de Paris, touchant les terrains du No 14 au No 18, 100 pieds au fond sur la ligne touchant aux terrains Nos. 6, 7 et 8, 78 pieds 4 pouces 4 lignes sur la ligne du côté de la rue Bruxelles, touchant au terrain No 1; et 116 pieds 7 pouces 3 lignes sur une ligne diagonale, s'étendant de la rue de l'Industrie à la rue Bruxelles. Propriété achetée par John McVittie de V. Wiltz, par acte passé pardevant A. Ducatel, notaire, en date du 24 septembre 1858, enregistrée dans le livre 78, à la page 300.
9. **10 actions du fonds capital de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet.**
Conditions.—Pour les actions, comptant; pour les propriétés décrites en troisième et huitième lieux, comptant; pour celles décrites en premier, second quatrième, cinquième, sixième et septième lieux, une moitié ou plus comptant et le reste à un ou à un et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur, en billets portant 8 pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, billets garantis par lien du vendeur avec la clause de non-aliénation et 5 pour cent honoraires d'avocat et vente sans estimation en cas de saisie et de vente pour obtenir le paiement des billets. Les améliorations devront être assurées pour la somme à crédit et la police d'assurance transférée, et toutes les clauses usuelles. L'omission de l'acquéreur de passer l'acte de vente et de payer le prix dans les quinze jours qui suivront le jour de la vente sera considérée un défaut sans autre formalité. L'acquéreur fera un dépôt comptant de 10 pour cent, au moment de l'adjudication.
Les actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.
22 oct—22 29—nov 5 12 19 26

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de syndic.
T. J. Carver & Co. vs. leurs créanciers.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No. 20 124.
A L'ENCAN.
PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No. 9 rue Carondelet—SAMEDI 26 novembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division —, en date du 5 juillet 1887, dans l'affaire de T. J. Carver & Co. vs. leurs créanciers, à l'encan il sera vendu des terres dans la paroisse Red River.
1° La moitié nord du quart de section nord-ouest 30, Township 13, Range 8; aussi le quart sud-est du quart de section sud-ouest 30, Township 14 du Range 9, et le quart nord-est du quart de la section 1, Township 13, Range 9, ayant plus ou moins 160 acres avec toutes les améliorations, droits et privilèges qui s'y appartiennent. Les dites terres sont situées dans la paroisse Red River, Louisiane.
2° Une moitié indivise d'intérêt dans une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans la ville de Coushatta, en cet Etat et connue comme le Paxton Warehouse, qui est situé sur la rue Front.
Aussi la moitié indivise dans un coffre-fort en fer, un jeu de balance à coton, un dray, etc.
Conditions—Comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
25oct—25,29—5,12,19,26 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de Syndic—T. J. Carver & Cie. vs leurs créanciers.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 20 124.
A l'encan.
PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, Encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet.—MARDI 22 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D, actuellement absent en congé, ordre daté du 29 juillet 1887. Dossier No 20 124, dans l'affaire ci dessus, il sera vendu:
Cinq terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Charles, les rues Carondelet (ou Apollon) Valence et Cadiz, désignés comme lots No 1, 2, 3, 4 et 5, contigus les uns aux autres et mesurant chaque 30 pieds de face à l'avenue St Charles, sur une profondeur de 118 pieds; le lot No 1 formant le coin de l'avenue St Charles et de la rue Valence, tous plus ou moins, entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant—10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.
Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1887.
22oct—22 29—nov 5 12 19 22

Terrains dans le Septième District.
Sur les rues Burthe et Deuxième.
Succession de Francis Xavier Leray.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,122.
PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 10 decembre 1887, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, Division E, daté le 2 novembre 1887, pour le compte de la succession susdite la propriété décrite ci-dessus, à savoir
Trois terrains situés dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet désigné par le numéro quatre vingt-dix sur un nouveau plan du septième District, compris entre les rues Cambronne, Deuxième, Jefferson et Burthe, les dits lots sont désignés par les numéros onze, douze et vingt-trois d'après un plan dressé par Henry Moellhausen, voyer, le 3 janvier 1846, et déposé comme plan No 23 sur le livre de plans de G. R. Stringer, ex-notaire. Les lots onze et douze sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun, trente pieds de face à la rue Burthe sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles; le lot numéro vingt-trois mesure trente pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.
Laquelle propriété a été acquise par le décédé par achat de John Paul Becker, d'après un acte pardevant Ernest Commagère, notaire en cette ville, le 18 février 1882 et dument enregistré au bureau des aliénations dans le Livre 114, folio 394.
Termes et conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Charles J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 nov—5,12,19,26—déc 3 10

Propriété de valeur améliorée,
Rue St. Pierre, entre Trémé et Marais.
Eléonore Dulhom, épouse de Joseph Cavaliero et son mari vs. Léontine Dulhom et als.
No 21,337—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 19 novembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division "D", maintenant absent en congé, daté le 28 juillet 1887, la propriété de valeur ci après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St-Pierre, Tremé, Marais et Orléans, mesurant 31 pieds 11 pouces, 5 lignes de face à la rue St Pierre sur une profondeur de 82 pieds entre lignes parallèles.
Conditions—Un tiers payable comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit avec billets d'acquéreurs, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque et privilège et lien de vendeur. L'acte de vente passé pardevant M. V. Déjan, notaire, No 20 rue Carondelet, aux frais de l'acquéreur, l'acte doit contenir les clauses usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer le paiement des billets ou d'une partie des dits billets et l'assurance et le transfert de la police et la clause de non aliénation. Les taxes dues et exigibles en 1887 doivent être assumées et payées par l'acquéreur en sus du prix de son adjudication.
15 oct—15 22 29—nov 5 12 19

THE NEW-ORLEANS BEE.
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months [illegible]

BUREA[illegible]
Entered at the P[illegible]
MARDI 15
L'Associat[illegible]
des [illegible]
Nouvelle[illegible]